

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 1 sur 10

Dichromate de potassium, ACS

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Dichromate de potassium, ACS

Code produit : PD5000

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Non déterminé ou non disponible

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

AquaPhoenix Scientific
860 Gitts Run Road
Hanover
PA 17331
(717) 632-1291

Ligne d'urgence :

États-Unis

Numéro de téléphone d'urgence (800) 255-3924

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Solides oxydants, catégorie 2
Toxicité aiguë (orale), catégorie 3
Toxicité aiguë (dermique), catégorie 4
Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 2
Corrosion de la peau, catégorie 1B
Sensibilisation de la peau, catégorie 1
Mutagénicité cellulaire germinale, catégorie 1B
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Cancérogénicité, catégorie 1B
Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition répétée, catégorie 1
Toxicité reproductrice, catégorie 1B
Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 1
Toxicité aiguë pour la vie aquatique, catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 2 sur 10

Dichromate de potassium, ACS

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H272 Peut aggraver un incendie; oxydant
- H301 Toxique en cas d'ingestion
- H312 Nocif en contact avec la peau
- H330 Mortel en cas d'inhalation
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- H317 Peut causer une réaction cutanée allergique
- H340 Peut causer des anomalies génétiques
- H334 Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation
- H350 Risque de causer le cancer
- H372 Provoque des dommages graves aux organes suite à une exposition répétée ou prolongée
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets longue durée
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

Déclarations de mise en garde :

- P210 Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer
- P220 Conserver/entreposer à l'écart des vêtements et des matériaux combustibles
- P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage
- P264 Bien se laver la peau après utilisation
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations
- P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées
- P284 Porter une protection respiratoire
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas avoir l'autorisation de sortir hors de la zone de travail.
- P201 Demander des instructions spéciales avant l'utilisation
- P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions aient été lues et comprises
- P285 En cas de ventilation inappropriée, porter une protection respiratoire.
- P273 Éviter de libérer dans l'environnement
- P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser les agents recommandés dans la section 5 pour l'extinction
- P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.
- P302+P352+P312 En cas de contact cutané : Laver à fond avec du savon et de l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- P320 Un traitement spécifique est urgent. (Voir l'étiquette)
- P304+P340+P310 En cas d'inhalation : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
- P301+P330+P331+P310 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P303+P361+P353+P310 SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / prendre une douche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
- P305+P351+P338+P310 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
- P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin
- P308+P313 En cas d'exposition ou si concerné : Obtenir des soins médicaux.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 3 sur 10

Dichromate de potassium, ACS

P391 Recueillir le produit répandu

P405 Stocker dans un endroit fermé à clé

P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.

P501 Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 7778-50-9	Dichromate de potassium	100

Informations supplémentaires : Aucun(e)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies aériennes non obstruées

Consulter un médecin en cas de malaise

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Laver la zone avec au savon et à l'eau

Consulter un médecin si des symptômes surviennent ou persistent

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Ne PAS faire vomir

Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 4 sur 10

Dichromate de potassium, ACS

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs
Émet de l'oxygène quand chauffé, ce qui intensifie la violence d'un incendie

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

Précautions particulières :

Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion
L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels
Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement
Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Balayer ou ramasser la matière solide tout en réduisant le dégagement de poussière
Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.
Éviter de respirer les poussières.
Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 5 sur 10

Dichromate de potassium, ACS

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

- Conserver le conteneur bien fermé.
- Garder le récipient sec.
- Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.
- Entreposer loin de matériaux inflammables et combustibles (bois, papier).
- Entreposer loin d'agents réducteurs (zinc, métaux alcalins, acide formique).

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
ACGIH	Dichromate de potassium	7778-50-9	ACGIH VLS 0,05 mg/m ³ , en tant que Cr
United States (OSHA)	Dichromate de potassium	7778-50-9	OSHA LEP 0,005 mg/m ³ , comme Cr(VI)
NIOSH	Dichromate de potassium	7778-50-9	NIOSH IDLH 250 mg/m ³ as Chromium(II) compounds
	Dichromate de potassium	7778-50-9	NIOSH IDLH 25 mg/m ³ as Chromium(III) compounds

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Il peut être requis de surveiller la concentration de substances dans la zone respiratoire des travailleurs ou sur le lieu de travail en général pour confirmer la conformité avec les valeurs VLEP et la pertinence des contrôles de l'exposition.

La surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

- Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.
- Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans des pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 6 sur 10

Dichromate de potassium, ACS

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.
Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Solide orange
Odeur :	Non déterminé
Seuil d'odeur :	Non déterminé
Valeur pH :	3.5 - 5.0 at 29.4 g/l at 25 °C
Point de fusion / point de congélation :	398° C
Point/intervalle d'ébullition :	500° C
Point d'éclair :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Non déterminé
Densité :	Non déterminé
Densité relative :	2.680 g/cm ³
Solubilités :	Soluble in water, 29.4 g/l at 20 °C
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	log pow : 5
Température d'autoinflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Viscosité dynamique :	Non déterminé
Viscosité cinématique :	Non déterminé
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés comburantes	The substance or mixture is classified as oxidizer category 2

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Reactive with metallic powders.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Conditions à éviter :

Aucun connu.

Matériaux incompatibles :

Organic materials. Acids. Powdered metals. Hydrazine.

Produits de décomposition dangereux :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 7 sur 10

Dichromate de potassium, ACS

Potassium oxides. Chromium oxides.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Toxique en cas d'ingestion Nocif en contact avec la peau Mortel en cas d'inhalation

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Dichromate de potassium	orale	DL50 - Souris - 190 mg/kg
	inhalation	CL50 - Rat - 94,0 mg/m ³
	dermique	DL50 - Lapin - 1150 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Dichromate de potassium	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

Domages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Peut causer une réaction cutanée allergique Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Dichromate de potassium	Peut causer une réaction allergique de la peau.
	Peut causer des symptômes d'allergie ou l'asthme ou encore des difficultés respiratoires si inhalé.

Cancérogénicité

Évaluation : Risque de causer le cancer

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
Dichromate de potassium	Dichromate de potassium	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC) Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Dichromate de potassium	Reconnu comme étant cancérigène pour l'homme

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 8 sur 10

Dichromate de potassium, ACS

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Peut causer des anomalies génétiques

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Dichromate de potassium	Soupçonné provoquer des anomalies génétiques.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Dichromate de potassium	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Dichromate de potassium	Toxicité spécifique de l'organe cible, exposition répétée - Provoque de graves dommages cardiovasculaires/hématologiques suite à une exposition répétée ou prolongée.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Provoque des dommages graves aux organes suite à une exposition répétée ou prolongée

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Très toxique pour les organismes aquatiques

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Dichromate de potassium	CE50 - Navicula seminulum (Diatomée) - 0,272 mg/L - 96 heures
	CE50 - Moina australiensis - 0,0247 mg/L - 48 heures
	NOEC - Daphnia magna (Puce d'eau) - > 0,050 mg/l - 14 jours
	CL50 - Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) - 0,113 mg/L - 96 heures

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 9 sur 10

Dichromate de potassium, ACS

Toxicité chronique (à long terme)

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	3086
Nom d'expédition approprié UN	TOXIC SOLID, OXIDIZING, N.O.S. (Potassium dichromate)
Classe(s) de danger UN pour le transport	6 (5,1)
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Quantités faisant l'objet d'une exception	1 G
Quantité limitée	500 G



Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Page 10 sur 10

Dichromate de potassium, ACS

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	3086
Nom d'expédition approprié UN	TOXIC SOLID, OXIDIZING, N.O.S. (Potassium dichromate)
Classe(s) de danger UN pour le transport	6 (5,1) 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Quantités faisant l'objet d'une exception	1 G
Passager et cargo	1 KG
Cargo aérien uniquement	15 KG
Quantité limitée	500 G

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

7778-50-9	Dichromate de potassium	répertorié
-----------	-------------------------	------------

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

NFPA : 4-0-1-ox

HMIS : 0-4-1

Date de préparation initiale : 01.16.2018

Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit